

Édouard ROTTIER

**Conseiller référendaire à la Cour de cassation**



Titulaire d'une licence de droit, d'une licence de philosophie, d'un master de droit du numérique et d'un master de philosophie du droit.

Après une première expérience professionnelle de juriste – responsable web au sein d'une association réunissant la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le barreau de Paris et l'ordre des experts-comptables de Paris - Île-de-France, Edouard Rottier a été reçu au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature en 2010.

Il a été nommé juge des enfants au tribunal de grande instance de Dieppe en 2012 et a ensuite rejoint la Cour de cassation en 2015, en tant qu'auditeur au Service de documentation, des études et du rapport (SDER), responsable du bureau des diffusions numériques et des relations avec les cours d'appel.

Expert national détaché auprès de la Commission européenne de 2019 à 2022, il a exercé comme chargé des affaires juridiques et politiques à l'unité de la protection des données personnelles, au sein de la Direction générale de la Justice.

Nommé conseiller référendaire à la Cour de cassation en 2022, il a d'abord été affecté au SDER, en tant qu'adjoint à la directrice du SDER, chef du pôle du numérique et de la diffusion de la jurisprudence et directeur du projet open data. Il a, à ce titre, été corapporteur du rapport de 2025 sur l'intelligence artificielle à la Cour de cassation.

Ces fonctions l'ont amené à intervenir régulièrement lors de conférences ou séminaires sur des sujets liés à la numérisation de la justice, la diffusion de la jurisprudence et l'intelligence artificielle dans le secteur de la justice, ainsi qu'aux enjeux de protection des droits fondamentaux attachés au numérique, à l'invitation d'organismes nationaux et internationaux (École nationale de la magistrature, UNESCO, Conseil de l'Europe, Commission européenne, AHJUCAF, AA-HJF...). Il dirige, de 2024 à 2026, la session annuelle de formation de l'Ecole nationale de la magistrature sur le thème « Justice et numérique », à destination des magistrats.

Il a rejoint en 2025 la chambre criminelle de la Cour de cassation.